



ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2003 – DECLARATION FINALE

Les actions locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Du 20 au 22 novembre 2003, EAPN a tenu sa 14^{ème} Assemblée Générale à Lille, France. Cette année, le thème retenu était celui des actions locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'Assemblée générale a accueilli le réseau bulgare, premier membre issu d'un des pays de l'accession. Au terme de leur réunion, les délégués ont adopté la déclaration suivante:

Dans son évaluation de la deuxième série des Plans d'action nationaux pour l'inclusion (2003-2005), EAPN a souligné que la stratégie européenne pour l'inclusion, dont les plans d'action nationaux sont un élément essentiel, constitue, après seulement trois ans d'existence, un instrument très important de mobilisation, d'information et d'échange d'expériences concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein des Etats membres de l'Union européenne. EAPN a cependant mis aussi en évidence que la mise en œuvre de cette stratégie n'est pas assez ambitieuse, qu'elle est encore très loin de disposer des méthodes et des ressources nécessaires pour avoir un « *impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion à l'horizon 2010* » comme promis par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil de Lisbonne en 2000. Le Rapport conjoint sur l'inclusion devra souligner cela, sauf à faire défaut à plus de 60 millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui, dans l'Union européenne, sont confrontés quotidiennement à la dure réalité de la pauvreté et de l'exclusion.

L'évaluation par EAPN de ces plans a aussi souligné, dans certains Etats membres, une amélioration de la participation et de l'implication des niveaux locaux et régionaux dans la préparation de cette seconde série de plans. Le défaut d'implication constituait l'une des raisons de la faiblesse de l'impact de nombreux Plans de la première série. Bien que ce processus n'en soit qu'à son commencement et bien qu'il reste trop « descendant », EAPN considère cette implication du niveau local comme un progrès, bien que cela ne soit pas suffisant. EAPN est désireux de travailler avec d'autres acteurs concernés pour assurer que la dimension locale et régionale soit approfondie dans la période à venir.

EAPN en appelle à un meilleur équilibre entre les dimensions inclusion sociale, emploi et économique des politiques et des pratiques de l'Union européenne. Ceci est crucial pour le futur de la cohésion sociale dans une Europe élargie. Les politiques régionales, nationales, européennes et internationales doivent répondre à ce défi et créer les conditions de l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Cela est essentiel si l'on veut que les actions locales réussissent à combattre la pauvreté et l'exclusion.

Les gouvernements et les autorités publiques doivent assurer:

- Que la conférence intergouvernementale préserve les progrès atteints dans le projet de Constitution issu des travaux de la Convention et fasse en sorte que les clauses horizontales dans la troisième partie du projet de Constitution soient amendées de manière à inclure la « lutte contre l'exclusion sociale ».
- Les politiques menées par les gouvernements nationaux doivent garantir l'existence de systèmes de protection sociale forts, concrétisant des droits économiques, sociaux et culturels pour tous, et assurant

l'accès de tous à des services sociaux de qualité, ainsi qu'à un revenu décent. La décentralisation des pouvoirs doit permettre une extension et non un affaiblissement des systèmes de protection sociale.

- L'inclusion sociale doit être intégrée dans toutes les politiques aux niveaux local, national et européen, de sorte à prendre en compte de manière effective la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, notamment lors de la préparation et la mise en œuvre des Plans nationaux d'action pour l'emploi.
- Le renforcement des capacités est nécessaire pour assurer que la mobilisation de tous les acteurs concernés, y compris les ONG, soit pratiquée à tous les niveaux dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les responsables politiques doivent garantir la collecte de ressources adéquates afin d'éviter les menaces pesant sur les systèmes de protection sociale, et de permettre l'amélioration des systèmes dont le niveau est inférieur à celui des meilleures pratiques des Etats membres de l'UE.

La participation doit être reconnue comme un droit:

- Des processus planifiés de participation sont nécessaires, un droit à la participation doit être établi.
- Le rôle des ONG doit être reconnu, notamment pour ce qui relève de la prestation de services, de l'innovation et du rôle de porte-parole dans le processus décisionnel, comme pour ce qui est du renforcement de la société civile, de la création d'une identité sociale et de la mobilisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale vers la participation. Un statut consultatif clair est nécessaire.
- Des principes, des cadres et des financements clairs doivent être mis en place pour permettre aux ONG de jouer ces rôles, d'une manière qui ne mette pas en cause l'intégrité du service public en encourageant la privatisation.
- Les actions locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent bénéficier de meilleurs financements.
- De meilleures structures sont nécessaires afin de permettre aux personnes en situation de pauvreté et à leurs organisations de jouer un rôle central dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Ces processus de participation doivent eux-mêmes être facteur d'inclusion et offrir d'égales opportunités afin que la voix des plus vulnérables soit entendue.

Les instruments et les ressources du partage d'expérience doivent être développés:

- Une meilleure prise de conscience de la diversité des expériences et des causes de la pauvreté et de l'exclusion est nécessaire. Les caractéristiques spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes vivant en zone rurale (et notamment les enjeux de la pêche et de l'agriculture) nécessitent des réponses adaptées. Les problèmes propres aux zones urbaines ainsi qu'aux quartiers ayant des besoins propres appellent aussi la mise en œuvre de réponses particulières pour aborder cette réalité. Les nouveaux défis susceptibles d'émerger dans le contexte de l'élargissement vont aussi demander des réponses spécifiques.
- Les instruments et les ressources permettant aux acteurs au niveau local de partager leurs expériences positives dans la lutte locale contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être améliorés. La révision par les pairs, élément de la stratégie européenne pour l'inclusion, doit donner la possibilité d'atteindre cet objectif.
- Des indicateurs et des objectifs ciblés qualitatifs doivent nécessairement compléter les indicateurs et les objectifs ciblés quantitatifs, afin d'assurer la prise en compte de tous les aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à travers leurs organisations doivent être impliquées dans la définition et l'évaluation de ces objectifs ciblés et de ces

indicateurs. De ce point de vue, EAPN doit jouer un rôle particulier. Les gouvernements nationaux doivent mettre en place des structures claires, assorties de ressources, afin de développer cette approche des objectifs ciblés et des indicateurs.

La discrimination doit être abordée en tant que facteur de pauvreté et d'exclusion sociale:

- Il est nécessaire de mieux prendre conscience de la spécificité de la pauvreté et de l'exclusion sociale vécues par les femmes, qui restent encore dans une large mesure exclues du processus décisionnel, courent un plus grand risque de pauvreté monétaire, et assurent la plus grande part du travail non rémunéré, l'essentiel concernant les activités de garde de personnes dépendantes.
- De même, la connaissance des aspects spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale vécue par les minorités ethniques, les demandeurs d'asile, les ressortissants de pays tiers et les réfugiés doit être améliorée. Ces groupes rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux services de base, sont sans emploi ou bien occupent des emplois mal rémunérés et précaires.
- L'attitude de l'Union européenne concernant l'immigration est sécuritaire et policière. L'immigration est perçue comme un problème. Au contraire, la politique européenne doit mettre l'individu au centre de la société et gérer positivement les flux migratoires. Les êtres humains doivent être considérés comme une source de richesse. Les droits fondamentaux doivent être respectés par la politique d'immigration (réfugiés, travailleurs). Les politiques d'immigration doivent être intégrées dans l'ensemble des politiques économique, éducative, culturelle.
- La discrimination positive doit être financée afin de contrecarrer l'héritage de la discrimination.

Les Fonds structurels européens:

- L'analyse de l'impact des politiques sur la pauvreté (poverty proofing), ainsi que la collecte de données relatives à l'impact des Fonds structurels consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doivent constituer une priorité de la révision à mi-parcours des Fonds structurels.
- Dans le cadre des Fonds structurels de l'Union européenne, le potentiel de l'Assistance Technique doit être utilisé pour renforcer la capacité des ONG représentant les intérêts des personnes confrontées à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités, à s'impliquer dans le processus des Fonds structurels aux niveaux local, régional et national. Les Fonds structurels doivent être plus ouverts aux groupes locaux de terrain afin de leur permettre de développer de nouvelles possibilités de (re)création de capital humain.
- Les initiatives communautaires URBAN et EQUAL doivent être évaluées en fonction de leur capacité à contribuer aux objectifs communautaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles doivent aussi être intégrées dans le « mainstreaming » appliqué aux Fonds structurels.
- Le Capital local à finalité sociale et le renforcement des capacités financés par les Fonds structurels de l'UE doivent être développés et permettre aux communautés confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale d'agir en réponse à des besoins définis localement.
- L'allocation de la Réserve de performance à l'issue de la révision à mi-parcours des Fonds structurels doit donner la priorité aux initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conformément aux engagements des Etats membres dans le cadre de la première et de la seconde série de PAN Inclusion.

EAPN, à travers ses membres, continuera de jouer un rôle actif en contribuant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et en soutenant la stratégie européenne pour l'inclusion. L'évaluation de la stratégie européenne pour l'inclusion (prévue dans le contexte de la « rationalisation de la méthode ouverte de coordination appliquée à la protection sociale », ou « streamlining ») devra se centrer sur la capacité de la stratégie à avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'horizon 2010, et proposer des moyens de renforcer cette stratégie afin qu'elle puisse atteindre ce but.